

**Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE**

~

**Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 27 août 2015 à 20 heures, à la Maison communale**

Objet :

~
**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 02.07.2015**
- 2. C.P.A.S. – Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 au budget 2015**
- 3. Décision sur le compte 2014 des Fabriques d'Eglise de :**
 - A) Sainte-Cécile**
 - B) Lacuisine**
- 4. Redevance Service Incendie pour 2014 – Régularisation**
- 5. Taxation des intercommunales à l'impôt des sociétés – Application du principe de substitution**
- 6. Octroi d'une subvention à l'Académie de Musique de Bouillon**
- 7. Octroi d'une subvention à l'asbl CNCD-11.11.11**
- 8. Bail commercial entre Bpost et la Ville de Florenville - Approbation**
- 9. Bail d'occupation de surface entre l'asbl Cuesta Services et la Ville de Florenville - Approbation**
- 10. Location aisances communales à Florenville**

- 11. Condition d'attribution des terrains à bâtir du lotissement communal « La Crottelette »**
 - 12. Fourniture de produits fondants période hivernale 2015-2016 – Décisions**
 - 13. Réfection de la voirie du Clos Michel - Décisions**
 - 14. Désignation d'un expert immobilier dans le cadre du RUE – Décisions**
 - 15. Egouttage séparatif à la Rue de la Culée – Décisions**
 - 16. Fourniture de mobilier scolaire école communale de Muno – Décisions**
 - 17. Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 au budget communal 2015**
- En communication :
- 18. Décisions de la tutelle en matière financière**
 - 19. Rapport d'activité ATL année scolaire 2014-2015 et Plan d'action année scolaire 2015-2016**
 - 20. Structure de promotion touristique « Maison de Tourisme de Gaume » asbl**
 - 21. Avenant n° 2 au contrat-programme 2010/2013 relatif aux Centres culturels**

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

